

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2010.

Présents : MM. BENOIT BERMOND BERNARD LOPEZ PERROT

Mmes BORNAND DUPRE GIVERNET JACQUEMAIN

Excusés : MM. COLARD SALA SANSEIGNE

Absente : Mme PONS

Procurations : M. COLARD à Mme GIVERNET M. SALA à M. PERROT M. SANSEIGNE à Mme DUPRE

Secrétaire : Mme DUPRE

Convocations : 4/9/2010.

1. RESULTAT OUVERTURE DES PLIS : ACHAT PRODUITS D'ENTRETIEN

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 26/7/2010.

L'ouverture des plis a eu lieu le 21/8/2010 à 9 H.

Six entreprises ont été consultées, trois ont répondu :

- JAVEL BARBIZIER	2.675,92 € TTC
- SOPRONET	2.589,39 € TTC (offre incomplète)
- CLAIR ECLAT	4.033,06 € TTC

Sur avis de la commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché à JAVEL BARBIZIER pour un montant annuel de 2.675,92 € TTC. Le contrat est conclu pour une année.

2. RESULTAT OUVERTURE DES PLIS : AMENAGEMENT PLACES DE DEPOT

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 17/7/2010.

L'ouverture des plis a eu lieu le 10/9/2010 à 20 H.

Six entreprises ont été consultées, cinq ont répondu :

- HEITMANN & FILS	8.969,52 € TTC
- P. LARTOT	5.820,69 € TTC
- TP CLERC	3.579,63 € TTC
- R. MARTIN	10.781,94 € TTC
- ACCOBAT	11.058,22 € TTC

Sur avis de la commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché à TP CLERC pour un montant de 3.579,63 € TTC.

3. ADHESION COMMUNE DE BOUSSIERES AU S.I.A.G

Mr le Maire fait part de la demande d'adhésion de la Commune de Boussières au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Grandfontaine selon les modalités précisées dans le rapport du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'adhésion de la Commune de Boussières et autorise Mr le Maire à signer les documents correspondants.

4. REHABILITATION ET EXTENSION DE LA STATION D'EPURATION

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de réhabiliter et d'étendre la station d'épuration afin de faire face au développement des communes.

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Grandfontaine assure le transport et le traitement des effluents des Communes de Chemaudin, Franois, Grandfontaine, Montferrand le Château, Serre les Sapins et Thoraise. La Commune de Boussières va intégrer prochainement le Syndicat.

Après le rapport de phase 1 qui présentait les besoins, les contraintes et les solutions techniques envisageables, le Cabinet POERY a fait part de son rapport d'étude de phase 2 et propose plusieurs scénarii concernant ces aménagements futurs.

Il est nécessaire de traverser le Grand Bois situé sur la Commune de Grandfontaine puis par un réseau gravitaire sur la Commune de Franois pour un raccordement sur le collecteur au niveau de l'échangeur.

Une convention sera établie entre la Commune de Grandfontaine et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement pour préciser les modalités de mise à disposition préalablement à la réalisation des ouvrages de transport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'établissement d'une convention de passage dans le Grand Bois et autorise Mr le Maire à signer les documents correspondants.

5. LOCATION DES LOCAUX COMMUNAUX

Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'évaluer le montant du loyer des locaux communaux à Familles Rurales – la Source aux Oiseaux – pour le site multi-accueil.

La Direction Régionale des Finances Publiques de F. Comté estime la valeur locative des locaux situés 5 Route de Torpes à Grandfontaine, d'une superficie de 140 m² à 8.400 €/an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le montant annuel de la location des locaux à 8.400 €/an à compter du 1/9/2010 et autorise Mr le Maire à signer les documents correspondants.

6. FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Mr le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier émanant du Conseil Général du Doubs et concernant une participation de la Commune de Grandfontaine au Fonds de Solidarité Logement.

Mr le Maire rappelle que ce fonds est un outil de financement du Plan Départemental d'Action pour le logement des Personnes Défavorisées (PDALPD).

La Commune de Grandfontaine n'a jamais participé au Fonds de Solidarité Logement, dont le montant est fixé à 0,61 €/habitant pour 2010.

Mr le Maire précise que plusieurs ménages ont bénéficié de ce fonds en 2009, pour un montant total de 575 €.

Le Conseil Municipal souhaite connaître la position du C.C.A.S avant de prendre une décision.

7. AFFAIRE COMMUNE/DUBOIS/GUERRET

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la SCP DUMONT-PAUTHIER, représentant Mr DUBOIS Gérard, a déposé une déclaration d'appel auprès de la Cour d'Appel de Besançon le 23/4/2010.

L'appel concerne une décision rendue le 9/2/2010 par le Tribunal d'Instance de Besançon.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter Me Bruno GRACIANO afin de se constituer pour le compte de la Commune sur l'appel interjeté par la SCP DUMONT-PAUTHIER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de confier les intérêts de la Commune à Me Bruno GRACIANO.

8. AVENANT N° 6 BIS – RELAIS FAMILLES/ASSISTANTES MATERNELLES

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de VORGES LES PINS a souhaité réintégrer le relais. Le financement s'établit donc comme suit pour l'exercice du 1/1/2010 au 31/12/2010 :

- Prestation Enfance versée par la Commune d'Avanne Aveney	: 17.426 €
- Participation des communes 2010	: 12.280 €
- Remise exceptionnelle	: - 571 €
- Total	: 29.135 €

La participation pour la Commune de Grandfontaine s'élève à 761 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'avenant n° 6 Bis et autorise Mr le Maire à signer les documents correspondants.

9. CONTRAT MICROBIB

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le contrat de maintenance du logiciel MICROBIB de la bibliothèque pour la période du 1/11/2010 au 1/11/2011. Le montant s'élève à 229 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de renouveler le contrat MICROBIB et autorise Mr le Maire à signer les documents correspondants.

10. OUVERTURES DE CREDITS

A/ OUVERTURE DE CREDITS – BUDGET ASSAINISSEMENT 2010.

Suite à une erreur de frappe, les chapitres d'ordre du budget assainissement ne sont pas équilibrés entre eux.

Afin de régulariser les écritures, il convient d'ouvrir les crédits suivants :

C/ 777 – Chapitre 042 – Recettes : + 0,02 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'ouvrir les crédits.

B/ OUVERTURE DES CREDITS – BUDGET COMMUNE 2010.

Afin de pouvoir mandater les dernières factures concernant la construction de l'école maternelle, il convient d'ouvrir les crédits suivants, à l'opération 24 – Restructuration des bâtiments scolaires :

- Compte 2313 – Dépenses – Immobilisations en cours de construction : + 20.000 €

- Compte 1328 – Recettes – Autres subventions d'équipement : + 20.000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'ouvrir les crédits.

11. CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES

1. Contexte

Afin d'optimiser leurs achats et de contribuer ainsi à la maîtrise des budgets de fonctionnement, la CAGB et plusieurs communes de la CAGB ont décidé de regrouper leurs commandes de fournitures administratives. Ces dernières recouvrent : le papier de reprographie et d'impression, le matériel d'écriture, les petits matériels de bureau, etc... et les cartouches pour imprimantes.

En effet, ces collectivités partagent les mêmes objectifs en matière d'achat de fournitures : recherche d'économies d'échelle rendues possibles par un volume d'achat important, qualité des articles, rapidité des livraisons et prise en compte de l'environnement dans le processus d'achat.

Il est donc proposé de constituer une convention de groupement de commandes entre la CAGB et plusieurs communes membres du Grand Besançon.

2. La convention constitutive du groupement de commandes

Par la présente convention, en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics, le Grand Besançon et plusieurs communes membres conviennent de se regrouper pour constituer un groupement de commandes en vue de passer un marché de fournitures administratives.

Le coordonnateur est le Grand Besançon ; cette mission ne donne pas lieu à rémunération. Les principales missions assurées par le coordonnateur sont les suivantes : recensement des besoins des membres du groupement, détermination de la procédure de passation applicable, élaboration du DCE, analyse des candidatures et des offres, réunion de la CAO le cas échéant, signature et notification du marché au(x) titulaire(s) et suivi de l'exécution du marché.

Un représentant de chaque commune membre du groupement peut participer le cas échéant à la CAO du coordonnateur, avec voix consultative.

Le Grand Besançon et les communes membres du groupement effectuent leurs commandes directement auprès du(des) prestataire(s) retenus et règlent les factures correspondantes.

Le groupement de commandes est constitué pour la durée de la procédure de passation du marché et jusqu'au terme de l'exécution du marché.

Le planning de la consultation prévoit le lancement du marché mi-octobre, pour une attribution mi-janvier 2011.

Mr le Maire invite le Conseil Municipal à :

- approuver les termes de la convention de groupement de commandes relative à l'achat de fournitures administratives

- se prononcer sur l'adhésion de la Commune au groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives
- autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes dont la liste définitive des membres sera arrêtée pour le Conseil Communautaire du 7/10/2010
- s'engager à inscrire au budget les crédits nécessaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer au groupement de commandes pour le lot n° 2 – Matériel d'écriture, bureau, classement.

12. SIVOS

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que les communes de Grandfontaine, Montferrand le Château et Thoraise sont autorisées, par arrêté préfectoral en date du 5/8/2010, à se retirer du SIVOS du Collège de ST VIT.

13. INFORMATIONS EN VERTU DE LA DELEGATION

A/ DEVIS ERDF

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'ERDF a fait parvenir un devis pour le raccordement électrique au carrefour Rue du Crot/Chemin de Velesmes/Route de Torpes. Le coût des travaux s'élève à 934,51 € TTC. Le devis a été signé le 1/9/2010.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'ERDF a fait parvenir un devis pour la suppression d'un branchement Rue de la Mairie. Le coût des travaux s'élève à 351,40 € TTC. Le devis a été signé le 4/9/2010.

B/ DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

- Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été adressée en Mairie par la SCP BOURGEOIS CHEVRIAUX ROUSSEL, Notaires à ST VIT (25410), pour un bien sis à GRANDFONTAINE (25320), cadastré SECTION AB N° 296 300 304 et appartenant à Mr et Mme GAUDE Stéphane.

- Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été adressée en Mairie par la SCP BOURGEOIS CHEVRIAUX ROUSSEL, Notaires à ST VIT (25410), pour un bien sis à GRANDFONTAINE (25320), cadastré SECTION AB N° 223 224 330 331 341 376 380 429 434 et appartenant à Mr et Mme FERNIOT Denis.

- Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été adressée en Mairie par Maîtres RACLE & COLIN, Notaires à BESANCON (25), pour un bien sis à GRANDFONTAINE (25320), cadastré SECTION AH N° 125 et appartenant aux Consorts COLIN.

- Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été adressée en Mairie par Maître Raphaël CALLIER, Notaire à BESANCON (25), pour un bien sis à GRANDFONTAINE (25320), cadastré SECTION AH N° 393 396 et appartenant à Mr et Mme BAVEREL Georges.

- Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été adressée en Mairie par la SCP BOURGEOIS CHEVRIAUX ROUSSEL, Notaires à ST VIT (25410), pour un bien sis à GRANDFONTAINE (25320), cadastré SECTION AD N° 43 et appartenant à la SCI LE DESSUS DES RANCHOTS.

- Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été adressée en Mairie par la SCP MARCONNOT, Notaires à SAONE (25), pour un bien sis à GRANDFONTAINE (25320), cadastré SECTION C N° 1131 et appartenant aux Consorts RETROUVEY.

- Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été adressée en Mairie par la SCP ZEDET, Notaires à ORNANS (25), pour un bien sis à GRANDFONTAINE (25320), cadastré SECTION AB N° 46 et appartenant aux Consorts LUX.

La Commune a renoncé à exercer son droit de préemption sur ces propriétés.

14. VISITE

Mr le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'ils sont cordialement invités à deux visites prévues le 24/9/2010 :

- à 18 H 30 : crèche de Montferrand le Château et à 19 H 30 : site multi accueil de Grandfontaine.

15. DEPLACEMENT CIDEX

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Mr Gérard SIMONIN a accepté l'implantation du cidex, situé actuellement Route de Besançon, sur sa propriété.

Ce déplacement permettra d'assurer une plus grande sécurité aux usagers.

16. MARQUAGE ROUTE DE LA BELLE ETOILE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Franois a souscrit un contrat pour le marquage de la route, d'un montant d'environ 1.600 – 1.700 €. La Commune de Franois propose que la Commune de Grandfontaine règle la moitié de la facture.

Le Conseil Municipal souhaite que les travaux en cours le long de cette route soient achevés avant de procéder au marquage.

17. ARRETS DE BUS

Mr BERNARD souhaite que la Commune fasse un inventaire des abris bus. Mr LORET précise qu'il a fait parvenir des devis en Mairie.

18. GRDF

Mr BERMOND informe le Conseil Municipal qu'il a inscrit la Commune de Grandfontaine auprès de GRDF pour la pose gratuite d'un défibrillateur.

19. AMENAGEMENT PLACE DE LA BASCULE

Mr BENOIT informe le Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu avec SOBECA, le SYDED, FRANCE TELECOM dernièrement afin de discuter du projet d'enfouissement des réseaux.

L'étude sera réalisée selon le projet d'aménagement retenu.

Les projets sont consultables en Mairie du 15 au 30 Septembre 2010, aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat.

20. SCOT

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que 3 réunions publiques de dialogue et de débat autour de l'avenir du territoire auront lieu les :

13/9/2010 à 20 H à l'Amphithéâtre de l'IUMM à BESANCON

15/9/2010 à 20 H au Centre d'Animation à ST VIT

21/9/2010 à 20 H 30 à la Salle des Fêtes de ROULANS

21. AGENDA 21

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu le 7/9/2010 concernant l'Agenda 21 et le Plan Climat Energie Territorial.

Un calendrier prévisionnel sera donné aux Conseillers Municipaux.

22. ECLAIRAGE PUBLIC

Mr BERMOND informe le Conseil Municipal que la visite annuelle pour détecter les points lumineux défectueux aura lieu fin Septembre – début Octobre.

23. COURRIER DE L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX

Mr le Maire informe le Conseil d'un courrier adressé par l'AMR concernant les écoles numériques rurales. Mme JACQUEMAIN souligne que l'école travaille déjà avec Ordiclass.

Séance levée à 21 H 40.

La secrétaire,

Le Maire,

M. DUPRE

F. LOPEZ